

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 18.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, à l'aligné, 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 3 MAI 1881

AVIS IMPORTANT

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

NOTRE PRIME

Notre nouvelle prime est maintenant prête. Tous ceux qui paieront leurs arriérés et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain auront le droit de l'avoir. Il faut que tout nouveaux abonnés paie un an pour avoir la prime.

LES HOMMES DE 37-38

Nous avons raconté les derniers moments de Cardinal, Duquette, de Lorimier et Hindelang, nous avons avoué prouvé que jamais patriotes ne moururent avec plus d'héroïsme pour leur pays. Les huit autres victimes, Nicolas, Daunais, Narbonne, Decoigne, Robert, les deux Sanguinet et François Hamelin montèrent sur l'échafaud avec autant de courage et de résignation.

C'étaient la plupart des cultivateurs, quelques-uns des hommes mariés, pères de plusieurs enfants et vivant dans l'aisance.

Ils sacrifièrent tout, brisèrent les liens les plus sacrés qui attachent l'homme à la terre pour la liberté de leur pays. On ne peut trop répéter ce qu'ils ont souffert, trop louer leur héroïsme afin de nous faire apprécier ce qui leur a coûté si cher, d'entretenir le patriotisme dans le cœur du peuple.

Nicolas était né à Québec et avait quarante ans en mil huit cent trente-sept. Ayant perdu ses parents, lorsqu'il était encore enfant, il avait été élevé par un de ses oncles, M. François Borgia, avocat distingué de Québec, qui siégea pendant près de quarante ans dans l'ancienne Chambre d'Assemblée. Nicolas fit un cours d'études et se mit dans le commerce, mais n'ayant pas réussi, il quitta Québec en mil huit cent trente-et-un et alla se fixer à Lacadie comme maître d'école.

Instruit, parlant facilement, bel homme,

vigoureux, plein d'énergie et d'ardeur, il était fait pour jouer un rôle dans un temps de révolution.

Il se lança avec enthousiasme dans les troubles de mil huit cent trente-sept, prit part à presque toutes les assemblées qui précédèrent l'insurrection, se cacha après la bataille de St-Denis, fut découvert et jeté en prison. Exclu des bénéfices de l'amnistie proclamée par lord Durham au mois de juillet mil huit cent trente-huit, il subit son procès au mois d'août suivant pour avoir pris part au meurtre de Chartrand.

La loi martiale n'étant plus en force, son procès eut lieu devant un juré composé en grande partie de Canadiens-français. L'affaire fut émuante et créa une grande excitation; la cour fut tout le temps encombrée d'une foule excitée. Les fanatiques anglais et bureaucrates demandaient à grands cris la mort de Nicolas et menaçaient de tuer, s'il était acquitté, les jurés et les avocats.

Chartrand était de Saint-Jean; après avoir sympathisé avec les patriotes, il se tourna contre eux et se fit leur espion. Nicolas, Daunais, et quelques autres furent accusés de l'avoir surpris, un soir, de l'avoir traîné dans un bois et mis à mort. La preuve contre Nicolas fut forte. M.M. Walker et Charles Mondelet, ses avocats, s'efforcèrent de démontrer que la mort de Chartrand n'était pas un meurtre, mais une exécution politique, un acte de guerre. Nicolas fut acquitté au milieu d'un tumulte extraordinaire. Les loyaux manifestèrent leur colère par des cris, des hurlements, et des menaces de mort.

La mort de Chartrand est un de ces malheureux excès qui dans les temps de trouble et d'excitation sont trop fréquents et souillent les meilleures causes. Ce fut l'acte le plus cruel et le plus injustifiable commis par les patriotes en 1837 et mil huit cent trente-huit.

Après son acquittement, Nicolas se rendit aux États-Unis et prit naturellement part à l'organisation de l'insurrection de mil huit cent trente-neuf, se battit à Odelltown et essaya de s'enfuir aux États-Unis. Mais n'ayant pu franchir la frontière, il retourna à St-Valentin où il resta caché jusqu'au dix-sept janvier mil huit cent trente-neuf.

M. McGinnis, magistrat de Saint-Jean, apprit qu'on avait vu dans le bois à Saint-Valentin un homme qui paraissait craindre d'être reconnu. M. McGinnis trouvant l'occasion bonne pour manifester son zèle, envoya une compagnie de volontaires battre le bois. Dans une misérable cabane qu'on avait cru d'abord inhabitée, on trouva Nicolas à moitié mort de froid et de faim. On l'arrêta et on le conduisit à la prison de Montréal. C'était le dix-huit janvier; Nicolas passa sous l'échafaud où quelques heures auparavant ses amis Decoigne, Robert, les deux Sanguinet et Hamelin avaient été exécutés.

L'un de ses gardiens lui dit : "regarde ces cordes, il y en a une qui t'attend." Nicolas répondit tranquillement : "je mourrai comme j'ai vécu, en patriote." Son arrestation remplit les bureaucrates de joie, ils crièrent sur tous les tons que cette fois il n'échapperait pas. "La providence favorise évidemment les loyaux, dit un journal anglais, puisqu'il a livré à la justice un si grand coupable; personne ne convient mieux à l'échafaud que Nicolas."

Les autorités heureuses de jeter une si bonne proie en pâture à ces fanatiques, se hâtèrent de faire le procès de Nicolas. Huit jours après son arrestation, il comparait devant la cour martiale.

Sachant que son sort était fixé d'avance, Nicolas fit peu d'efforts pour se défendre; il se prépara à mourir. Ses ennemis ne purent s'empêcher d'admirer son sang froid, sa bonne mine et la dignité de son maintien.

Il monta sur l'échafaud, le quinze février, en compagnie de de Lorimier, Hindelang, Daunais et Narbonne. Il parla à la foule, mais ses paroles sont rapportées de manière si différentes par les journaux du temps qu'on ne sait pas au juste ce qu'il a dit. Les uns prétendent qu'il exprima le regret d'avoir pris part à la rébellion, d'autres disent que ses dernières paroles furent les suivantes :

"Je ne regrette qu'une chose, c'est de mourir avant d'avoir vu mon pays libre, mais la providence finira par en avoir pitié, car il n'y a pas un pays plus mal gouverné dans le monde."

L'Ami du Peuple publia, quelques jours après, une lettre portant la signature de Nicolas, dans laquelle le patriote déplorait ses erreurs, blâmait l'insurrection et condamnait la conduite des Américains. Mais on prétend que c'était une lettre forgée.

Daunais n'avait que vingt ans en mil huit cent trente-sept. Il était de la paroisse de Ste-Marguerite de Blairfindie, qui a produit tant de patriotes. Petit et brun il avait une bonne figure, l'air distingué. Après avoir été acquitté du meurtre de Chartrand, il retourna dans sa famille et résolut d'y vivre tranquille. Mais quand il vit Nelson franchir la frontière, le drapeau de l'indépendance à la main, il ne put résister à l'entraînement général, il prit son fusil et se joignit aux patriotes.

Arrêté après la défaite de Nelson à Odelltown, il comprit comme Nicolas qu'il n'échapperait pas à la vengeance des bureaucrates.

On était bien décidé à exécuter tous ceux qui avaient pris part au meurtre de Chartrand.

Aussi Daunais reçut sa condamnation en homme qui s'attendait à tout et qui avait fait le sacrifice de sa vie. Il était généralement calme et parlait peu. C'est seulement lorsqu'il voyait ses parents et amis que l'émotion s'emparait de lui et que le regret de mourir si jeune pénétrait dans son âme.

NOS GRAVURES

M. l'abbé Legaré

Comme nous l'avons déjà annoncé, M. l'abbé Cyrille-Etienne Legaré vient d'être choisi comme le successeur de Mgr C.-F. Cazeau au vicariat général de l'archidiocèse de Québec.

Le nouveau titulaire, quoique jeune encore—il est né le 16 février 1832—jouit depuis longtemps d'une haute réputation, comme professeur, comme théologien, comme orateur sacré et comme écrivain.

Depuis 1857 qu'il fait partie du conseil de l'Université-Laval, à titre de professeur de Belles-Lettres, de Rhétorique et de Théologie, occupant tour à tour les postes

de directeur du petit ou du grand séminaire, il a toujours été considéré comme l'une des lumières de l'institution, et comme l'une des illustrations du clergé de la province. Un choix plus judicieux ne pouvait être fait.

M. le grand vicaire Legaré est l'aîné d'une des plus anciennes et des plus respectables familles de Saint-Roch de Québec. Deux frères à lui sont aussi des ecclésiastiques fort distingués; l'un M. l'abbé Adolphe Legaré, est curé de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, et l'autre, M. l'abbé Victor Legaré, est curé de Saint-Jean-Chrysostôme, comté de Lévis. Il est le beau-frère de l'hon. François Langelier.

Après un cours d'études brillant au séminaire de Québec, il fut envoyé en Europe par les autorités de l'Université pour se préparer à occuper les différentes chaires de professeur qu'on lui destinait. Il y séjourna quatre ans, pendant lesquels il suivit, entre autres, les cours de la célèbre école des Carmes. A la fin de l'année 1857, il revint à Québec chargé de degrés et de diplômes, et fut ordonné prêtre le 18 septembre 1858.

Depuis 1879, il s'était retiré, pour cause de santé, chez son frère, M. le curé de Sainte-Croix. C'est là que Mgr l'archevêque de Québec a été le chercher pour l'élever au poste si honorable, mais aussi si important et si difficile qu'avait occupé avec tant d'éclat pendant de longues années, le regretté Mgr Cazeau. Encore une fois le choix ne pouvait être plus heureux et plus populaire.

Au physique, M. le grand vicaire Legaré est grand, bien fait, d'une tournure singulièrement distinguée. Ses manières sont celles d'un gentilhomme de vieille souche, cordiales, affables et dignes. Belle tête au vaste front, regard ferme et limpide, le nez d'une coupe imposante, la bouche fine et un peu railleuse. Tout en lui dénote l'homme de race et d'élite, qui a conscience de sa valeur, et qui n'a besoin pour l'imposer aux autres que le courant de sympathie qui se dégage naturellement de toute sa personne.

Nous offrons nos plus respectueuses félicitations à M. le grand vicaire.

F.

Incendie du Séminaire de Rimouski

La bénédiction solennelle du séminaire de Rimouski a eu lieu le 31 mai 1876. A l'automne de la même année, les classes s'ouvraient dans ce bel édifice construit au prix des plus grands sacrifices. Bien qu'il ne fut pas encore complètement terminé à l'extérieur et à l'intérieur, les élèves y trouvaient cependant toutes les commodités nécessaires à leur santé : un appareil de chauffage perfectionné entretenait dans les appartements une chaleur égale et tempérée; un air toujours pur circulait dans les salles et les dortoirs; à la salle d'étude et dans les classes, chaque élève avait une chaise et un pupitre et pouvait ainsi supporter facilement les fatigues de longues heures de travail. Les musées et les bibliothèques, déjà considérables, étaient enrichis d'objets et d'ouvrages précieux. Plusieurs fois aux épreuves du baccalauréat, de brillants succès avaient couronné tant d'efforts et de dévouement et avaient montré en même temps que les jeunes gens recevaient au séminaire de Rimouski une instruction aussi élevée que solide.